

**DEPARTEMENT DE L'EURE**  
**Arrondissement de BERNAY**  
**Canton de Brionne**  
**COMMUNE**  
**DE**  
**BERTHOUVILLE**

**N°003/2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE**

Date de convocation  
24/02/2025

**L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le vingt-huit février à vingt heures.**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage

**Etaient présents :** LECLERC Marie-Françoise, LEGRIX Davy, CAPELLE Christiane, MORIN Olivier, LASMARTRES Christophe, AUMONT Alexis, WELKE Delphine.

Nombre de Conseillers

En exercice 11

**Absents excusés :** CEDEYN Jean-Claude, LAVEILLE Olivier.

Présents 06

Votants 7

**Absents non excusés :** DESCHAMPS Patrick, LE HALPERT Patrick.

Dont Pouvoir 01

**Pouvoir :** LAVEILLE Olivier à WELKE Delphine.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur LASMARTRES Christophe a été élu secrétaire.

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU 2024)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Financier Unique produit pour l'exercice 2024,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clefs sur la situation financière de la collectivité en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ainsi que les taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Après en avoir délibéré,

La séance se déroulant sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur LASMARTRES Christophe,

Madame Le Maire ayant quitté la séance et n'a pas pris part au vote,

Le Conseil Municipal de la commune de Berthouville réuni sous la présidence de Monsieur LASMARTRES Christophe, doyen de l'assemblée vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et arrête les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	265 184.23
	Réalisé :	137 510.00
	Restes à réaliser	77 415.66
Recettes	Prévu :	265 184.23
	Réalisé :	241 276.53
	Restes à réaliser	17 699.70

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	290 407.87
	Réalisé :	250 687.04
Recettes	Prévu :	290 407.87
	Réalisé :	298 497.79

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	<b>103 766.53 euros</b>
Fonctionnement	
- résultat de l'exercice 2024	<b>- 13 911.12 euros</b>
- excédent antérieur reporté	<b>+ 61 721.87 euros</b>
TOTAL section fonctionnement	<b>+ 47 810.75 euros</b>
Résultat global (investissement + fonctionnement)	<b>151 577.28 euros</b>

Madame le Maire reprend alors la Présidence de la séance.

Pour copie conforme  
Le Maire  
Marie-Françoise LECLERC



Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le

Le Maire